

Difficulté d'orientation

Par **LYS**, le **14/03/2012** à **14:00**

Bonjour,

Je suis face à une difficulté. Deux potentiels futurs métiers m'intéresse: notaire ou juriste en entreprise.

Mais je me rend compte au fil de mes études que les matières que j'aime le plus sont le droit civil, ou le droit commercial. Lorsque je devrais me spécialiser, que dois-je choisir pour garder la porte ouverte à ces deux professions? La formation de notaire est-elle compatible avec celle de juriste en entreprises, ou devrais-je choisir soit l'un soit l'autre?

Merci d'avance pour vos réponses!!

Par **bulle**, le **14/03/2012** à **15:32**

Bonjour,

Le mieux est de vous orienter vers le droit commercial en L3 car ça vous laissera la porte ouverte au métier de juriste d'entreprise en droit commercial et contrats ainsi qu'au métier de notaire. Il faudra cependant faire un choix en M1.]

Par **LYS**, le **14/03/2012** à **17:40**

Donc aucune spécialisation en M1 ne me laisse les 2 portes ouvertes?

Par **bulle**, le **14/03/2012** à **18:04**

Si vous faites un M1 droit des affaires, les M2 notariat rechigneront à vous prendre. Un M1 notariat est le mieux si vous voulez faire un M2 notariat.

Pour le droit commercial, le droit des affaires semble le mieux mais difficile à dire si vous allez aimer ça car vous n'en avez pas encore vraiment fait sachant que vous êtes en L2...

En plus, on peut être juriste d'entreprise dans beaucoup de matières.

N'oubliez pas non plus l'importance de la fiscalité dans le métier de notaire.

Par **LYS**, le **14/03/2012** à **18:07**

D'accord, merci beaucoup... Je vais bien réfléchir alors (^_^)